

N°D2020-01-02  
République Française  
Département de l'Ain

**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

Membres :	16
En exercice :	16
Présents	11
Absents	05
Procurations	04
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille dix neuf et le 10 janvier à 19h30 Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 janvier 2020

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : Mme LANZONI Noëlle pouvoir à M. SPELLANI Clément, Mme MARCHANT Nathalie pouvoir à M. BERGER Charles, M. JACOB Quentin pouvoir à M. BERNEL Denis, M. VUILLEROD René pouvoir à M.JACQUET Yves.

Absent : M. JACOB René Christian.

Mme GALLAND Suzanne a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES.**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 1331-1 et suivants ;

Vu la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et du 3 janvier 1992 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 151-51 et suivants ;

Vu l'article L 2224-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de l'autorité environnementale du 3 septembre 2019 dispensant d'évaluation environnementale la révision du zonage d'assainissement ;

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la révision du PLU, il a été nécessaire de mener conjointement la révision du zonage d'assainissement et des eaux pluviales.

Le dossier comprend des notices et des plans sur l'état actuel de la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales, des plans et des préconisations en fonction des types d'assainissement notamment pour l'assainissement individuel.

Un programme de travaux est proposé avec des recommandations pour améliorer les réseaux existants. Il s'agit d'un document conséquent et important pour le fonctionnement de la commune nouvelle.

M. Le Maire rappelle que la révision du zonage d'assainissement intègre la partie de Saint Bois qui ne possédait pas de zonage d'assainissement.

La révision du zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique menée conjointement avec le Plan Local d'Urbanisme du 7 octobre au 8 novembre 2019, il convient aussi d'approuver ce schéma car les deux sont liées.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le zonage d'assainissement et des eaux pluviales.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le nouveau zonage d'assainissement et des eaux pluviales et les cartes d'assainissement collectif et non collectif
- **Dit** que le zonage sera annexé au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 janvier 2020 ;

CB

N°D2020-01-02  
République Française  
Département de l'Ain

**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

- **Informe** que le zonage sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Charles BERGER



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Berger', written over the circular stamp.

